



*Consulado Geral de Portugal em Paris*

**ATTESTATION DE DISPOSITIONS DEROGATOIRES**

Le Consulat Général du Portugal à Paris informe que dans le contexte actuel sanitaire, la durée de validité des cartes d'identité portugaises (« Cartão do Cidadão ») périmées depuis le 24 février 2020 est exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 mars 2021. Dès que le titulaire fait preuve d'un rendez-vous pour refaire le « Cartão do Cidadão », la validité est prolongée au-delà du 31 mars 2021.

En FOI DE QUOI et pour servir où besoin sera, cette attestation de dispositions dérogatoires est mise en ligne sur le site de ce Consulat Général et est téléchargeable par toute personne concernée.

Paris, 19 octobre 2020

Le Consul Général

Carlos Oliveira

